



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENTS RCA20 22010, RCA20 22011, RCA20 22012 ET RCA20 22013

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, les règlements suivants :

RCA20 22010: RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIALE PLAZA MONK, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021, ET IMPOSANT UNE COTISATION

RCA20 22011: RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIALE LES QUARTIERS DU CANAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET IMPOSANT UNE COTISATION

RCA20 22012: RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2021) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2021)

RCA20 22013: RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2021)

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante: <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>

Fait à Montréal, le 9 décembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Sylvie Parent